



Quand commence reellement le preavis

Par **Vibert elisabeth**, le **08/07/2017** à **08:00**

Bonjour

Mon mari est licencié pour motif économique.

Il a eu son entretien le 07/07/17. On lui a remis ses documents pour le csp.

Il a donc 21 jours de réflexion.

Mais à quelle date son préavis débute-t-il ?

Est-ce le 28 juillet ?

Merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **08/07/2017** à **09:35**

Bonjour,

Si le salarié accepte le CSP, il n'y a pas de préavis et le contrat de travail se trouvera rompu d'un commun accord au terme du délai de réflexion qui commence le lendemain de l'entretien au cours duquel la proposition lui a été remise...

Si le salarié n'accepte pas le CSP pendant le délai de réflexion, le préavis comment à première présentation de la lettre de licenciement économique qui doit lui être envoyée au moins 8 jours après l'entretien préalable pour un non cadre et 15 jours pour un cadre...

Par **chatoon**, le **10/07/2017** à **18:51**

Bonjour,

Il faut noter que le jour de la première présentation de la lettre de licenciement économique ne compte pas dans la computation du délai de préavis.

Par **P.M.**, le **10/07/2017** à **19:34**

Bonjour,
Il faudrait que vous étayez votre intervention, je le ferai de mon côté...